



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire
du mardi 16 novembre 2021, tenue en visioconférence

Réf. 1242

Julie Milot et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Admission des nouveaux et nouvelles membres
5. Ententes de principe (**document joint**)
 - 5.1. Présentation de l'entente de principe de la table centrale CSN
 - 5.2. Questions
 - 5.3. Présentation de l'entente de principe sectorielle FNEEQ-CSN
 - 5.4. Questions
 - 5.5. Débat sur l'entente de principe de la table centrale et sectorielle
 - 5.6. Vote sur l'entente de principe de la table centrale et sectorielle (propositions jointes)
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle souligne qu'il s'agit d'un moment important du processus de négo, soit de se prononcer sur les ententes de principe de la table centrale et table sectorielle. Elle explique le déroulement du vote qui aura lieu après la période de débats avec l'application Simple Sondage conçue par la CSN. Seuls les membres qui sont présents-es à l'assemblée pourront voter. Les bulletins de vote seront activés. Par ailleurs, les membres du comité exécutif ne prendront pas de position en faveur ou non sur les ententes de principes, comme recommandé lors du bilan de la négociation de 2015. L'exécutif présentera les ententes. Josée Déziel et Marie-Ève Therrien, membres du comité de négociation de la FNEEQ sont présentes pour répondre aux questions. La période de débat se tiendra entre les membres du SPPCM.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Julie Milot à titre de présidente d'assemblée. **Elle est élue.**

3. Adoption de l'ordre du jour

Julie Milot fait la lecture de l'ordre du jour et précise qu'il est n'est pas modifiable.

Il est proposé par le comité exécutif

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Pascale Gravel,

d'accepter la présence de Josée Déziel et Marie-Ève Therrien à titre d'observatrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Johanne Verge, d'admettre les nouveaux et nouvelles membres suivants-es :

- Denise Benoit, soins infirmiers
- Simon Boileau, mathématique
- Luny Celicourt, informatique
- Béatrice Gaudet, lettres, arts et histoire de l'art
- Magali-Chen Goulet, mathématique
- Émilie Boulé-Roy, lettres, arts et histoire de l'art

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ententes de principe

Julie explique le déroulement de l'assemblée. Josée Déziel et Marie-Ève Therrien pourront répondre aux questions après les présentations de l'exécutif. Une pause aura lieu avant les débats et les observatrices quitteront à ce moment. Une période de 30 minutes pour les débats sera proposée par l'exécutif, qui pourra être prolongée si nécessaire et souhaité par l'assemblée. Elle explique le déroulement du vote après la levée de l'assemblée et précise que le résultat du vote sera transmis par courriel ce soir.

Marc LeBlanc présente l'historique des négos, à commencer par les consultations des départements à l'automne 2018 et au printemps 2019 ce qui a permis d'établir nos priorités locales et de les adopter en assemblée générale (5 mars et 2 avril 2019) et par les consultations de la FNEEQ et du comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP) sur les demandes de la table sectorielle et de la table centrale (mai et avril 2019). En janvier 2020, c'est le lancement des négociations dans un contexte de surplus budgétaires qui a vite changé avec l'urgence sanitaire déclenchée en mars. Marc souligne que la CSN a demandé au gouvernement de suspendre les négos pour une période de 18 mois ce qui a été refusé par le gouvernement. Les négos reprennent le 2 avril et une offre patronale est déposée, la même qu'en 2019 (1,75%, 1,75% et 1,5%). À l'automne 2020 et à l'hiver 2021, peu d'avancées et même des reculs sont constatés, s'ensuivent un bris de confiance, divers moyens de pression, des votes de grève et trois jours de grèves (11 au 13 et 8 juin). Un blitz de négo est mené par les parties qui mène en juin à une entente de principe « orale », mais qui n'a abouti qu'après une conciliation demandée par la FNEEQ.

Questions et interventions.

Nous avons encore un mandat de deux jours de grève qui doit être pris de concert avec les autres fédérations de la FNEEQ, mais qui ont par ailleurs accepté leur entente de principe. Si l'entente de principe est acceptée, il restera la rédaction du « *clause à clause* » de la nouvelle convention collective dont une grande partie du contenu a été validée par les parties.

5.1 Présentation de l'entente de principe de la table centrale CSN

Jérôme présente l'entente de principe de la table centrale soit : les hausses salariales de 2 % chaque année de la prochaine convention (3 ans du 1^{er} avril 2020 et 31 mars 2023) qui seront versées rétroactivement, les ajustements salariaux pour bas salariés-es à la formation continue et la rémunération additionnelle non récurrente (forfaitaire) en 2019-20 et en 2020-21 pour les enseignants-es au régulier et à la formation continue.

Andréane présente des annexes qui illustrent la nouvelle structure salariale et les hausses salariales des chargés-es de cours à la formation continue ainsi que les hausses salariales au régulier.

5.2 Questions

Questions et interventions

En concordance avec nos priorités de négociation, une bonification des échelons des bas salariés-es a été obtenue tant au régulier (échelons 1 à 6) qu'à la formation continue (redressement des salaires pour chargés-es de cours ayant 18 ans et moins de scolarité et reconnaissance de l'expérience). À la dernière négociation, avec l'obtention du rangement 23, les profs en fin de carrière ont été favorisés-es (principalement entre l'échelon 10 à 16). Marie-Ève Therrien précise que malgré les hausses accordées aux profs du primaire et secondaire par le gouvernement, le principe est respecté qu'à expérience et scolarité égales, un-e prof de secondaire ou de primaire ne peut être payé plus cher qu'un prof de cégep. Durant la durée de la convention, un prof de primaire-secondaire (prim-sec) ne progresse pas plus vite qu'un-e prof de cégep ; les profs de prim-sec vont prendre plus de temps pour se rendre aux mêmes échelons que les profs de cégep. De plus, les modalités au moment de l'embauche ne sont pas les mêmes. Josée Déziel précise que les gains ont été concentrés à cette négo sur les bas salariés-es, qu'il s'agit d'un rattrapage important obtenu pour les chargés-es de cours à la formation continue, mais il reste encore à faire. Nous n'étions pas la priorité du gouvernement ; la priorité était davantage le réseau de la santé et les enseignants-es du primaire-secondaire.

5.3 Présentation de l'entente de principe sectorielle FNEEQ-CSN

Andréane, Isabelle et Marc présentent les principaux éléments de l'entente de principe de la table sectorielle : **la formation continue** (bonification du taux horaire et introduction d'une progression selon l'expérience, comité interronde sur les conditions de travail et la rémunération, modification de la définition du chargé-e de cours, ajouter de jours de congé de maladie/familial) ; **la précarité** (les conditions de désistement d'une charge d'enseignement, possibilité de scission d'une pleine charge pour combler une charge d'un-e enseignant-e non permanent, création de postes avec les cours multi et complémentaires) ; **les tâches et les ressources** (liées au soutien aux EESH, pour les coordinations de programmes, de stages en soins infirmiers et techniques lourdes en santé, précision des mandats des comités de programmes, engagement du ministère à réviser le financement du programme en soins infirmiers et d'identifier les problèmes liés au calcul de la CI) ; **l'emploi et l'organisation du travail** (écriture inclusive, fractionnement de jours de maladies, congés étendus aux proches aidants, ajustement des délais de retrait de remarques défavorables en cas de congé) ; **l'autonomie professionnelle** (définition de la liberté académique) ; **la consolidation et la transformation du réseau** (travaux sur l'EAD et ressources, consultation en CRT lors d'entente de partenariat avec un autre établissement, les activités de la RAC offertes en priorité aux profs MED et non permanents) ; **la rémunération** selon un taux fixe pour les autres tâches que la prestation de cours.

5.4 Questions

Questions et interventions.

Des précisions sont apportées quant à la création de postes liée aux ressources de soutien aux EESH, à la création de postes avec les cours multis, aux travaux du comité interronde pour sur le calcul de la Ci, à la définition du chargé-e de cours et la reconnaissance du travail qu'ils-elles font, aux mandats des comités de programmes et aux ententes de partenariat.

5.5 Débat sur l'entente de principe de la table centrale et sectorielle

Julie fait la lecture des propositions et précise qu'elles ne peuvent être amendées.

Proposition 1

Il est proposé par Annie Thériault, appuyé par Christiane Éthier,
que l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) adopte l'entente de principe portant sur les matières de table centrale.

Proposition 2

Il est proposé par Claude Beaucaire, appuyé par Johanne Verge,
que l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) adopte l'entente de principe portant sur les matières sectorielles.

Le comité exécutif propose une période de 20 minutes pour la tenue des débats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

6.1. Vote sur l'entente de principe de la table centrale et sectorielle (propositions jointes)

Julie explique le déroulement du vote. Lorsque l'assemblée sera levée, un rapport des présences sera généré via l'application Zoom, puis les bulletins de vote des membres présents-es seront activés. Un courriel sera envoyé pour confirmer l'activation des bulletins de vote et la durée du vote de 30 minutes. L'heure limite pour voter sera précisée.

Isabelle indique que tous les cégeps membres de la FNEEQ sont amenés à voter sur les ententes de principe d'ici vendredi prochain. Une double majorité (majorité des syndicats et majorité des membres) doit être obtenue pour que les ententes de principe soient acceptées. S'il y a un rejet d'une des ententes de principe, nous retournerons en négociation ou aux moyens de pression.

Le vote débute à 10 h 40 et se termine à 11 h 10.

Proposition 1

Que l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) adopte l'entente de principe portant sur les matières de table centrale.

POUR : 71

CONTRE : 30

Résultat du vote : 70%

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition 2

Que l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve (SPPCM) adopte l'entente de principe portant sur les matières sectorielles.

POUR : 72

CONTRE : 29

Résultat du vote : 71 %

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 57.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Julie Milot
Présidente d'assemblée